

Décision n°2025-13

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A020 : Aménagement paysager du square de Steinheim**Attribution de marché**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par BDP Concept (Paysagiste concepteur – mandataire) située au 1 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon (69009) en vue de réaliser des travaux de végétalisation sur différents sites de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 12 décembre 2024 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 13 décembre 2024 sur le Moniteur.fr et marcheonline.com fixant la date limite de remise des offres au 21 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation vise à sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux de végétalisation du square de Steinheim et est décomposée en deux lots comme suit :

- Lot 1 : Revêtements, réseaux et mobiliers
- Lot 2 : Aménagements paysagers

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De confier le lot n°1 « Revêtements, réseaux et mobiliers » à l'entreprise MGB Travaux publics située 140 rue Frédéric Monin à MORNANT (64440) pour un montant maximum de commandes limité à 100 000 € HT.

ARTICLE 2 : De confier le lot n°2 « Aménagements paysagers » à la société CHEVAL PAYSAGE située 29 chemin de Fromenteau à LISSIEU (69380) pour un montant maximum de commandes limité à 80 000 € HT.

ARTICLE 3 : Le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de sa notification.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 20 février 2025,

Claire POUZIN
Maire de FRANCHEVILLE